



Tarifs Karaté 2020-2021



KARATE CLUB PARIS PELLEPORT

• Tarifs annuels

Cotisation annuelle KCPP : 10€

Licence FFKDA obligatoire : 37€

Adhésion : elle est calculée en fonction du quotient familial (QF).

Vous devez donc produire :

- une attestation de la CAF indiquant le quotient familial, de moins de trois mois
- à défaut le(s) dernier(s) avis d'imposition du foyer

Modalités de calcul du quotient familial

Quotient Familial : (Revenu fiscal de référence / 12) / nombre de parts indiqué sur la feuille d'imposition.

Calcul des parts

Situation familiale	Nombre de parts
personne seule	1
couple	2
Par enfant à charge	0,5

• Grilles tarifaires de l'adhésion, par tranches de QF et selon l'âge

Tarifs adultes de 15 à moins de 26 ans

	QF1 < 234 €	QF2 < 384 €	QF3 < 548 €	QF4 < 959 €	QF5 < 1370 €	QF6 < 1900 €	QF7 < 2500 €	QF8 < 3333 €	QF9 < 5000 €	QF10 > 5000 €
1 COURS d'1h30	90	110	150	190	250	280	330	370	460	500

Tarifs adultes plus de 26 ans

	QF1 < 234 €	QF2 < 384 €	QF3 < 548 €	QF4 < 959 €	QF5 < 1370 €	QF6 < 1900 €	QF7 < 2500 €	QF8 < 3333 €	QF9 < 5000 €	QF10 > 5000 €
1 COURS d'1h30	95	115	160	220	270	300	350	390	480	520



- **Le paiement peut être échelonné par trimestre.**

- **Inscriptions multiples d'un même foyer familial**

Une réduction de 20% est accordée au deuxième inscrit et aux inscrits suivants d'une même famille logeant à la même adresse à la date d'inscription.

- **Inscription en cours d'année**

A partir du 1^{er} décembre, les adhésions annuelles sont calculées au prorata des tarifs annuels.

- **Arrêt prématuré de l'activité**

Dans le cas de circonstances exceptionnelles (motif médical, déménagement, perte d'emploi) qui empêchent définitivement l'utilisateur de poursuivre son activité, les remboursements seront calculés au prorata des séances restant à effectuer, sur présentation de justificatifs.

Aucun remboursement partiel (arrêt momentané de l'activité) ne pourra être envisagé.

- **Remarques diverses**

Les tarifs concernent les cours jusqu'au 30 juin hors vacances scolaires.

En cas de séance supprimée, un cours de rattrapage sera proposé.

Rappel : Le début de l'activité est conditionné par la présentation d'un certificat médical d'aptitude.

